

# S'KUCKUCKS BLATTTEL

Mai 2007

BULLETIN MUNICIPAL DE WEITERSWILLER

N°13

## LE MOT DU MAIRE

*Le CHANTIER de REFECTION de la TRAVERSEE du VILLAGE (R.D.7) a été achevé dans les délais.*

*Des travaux de cette ampleur demandent un suivi quotidien et ne sont financièrement pas faciles à gérer. Dans ces conditions, il est aisé de comprendre que l'investissement représenté par ces "TRAVAUX TRES IMPORTANTS" pour le BUDGET COMMUNAL nous amène à faire une pose dans la suite des aménagements.*

*Les travaux prévus ont tous été réalisés. Je remercie toutes les personnes qui s'y sont associées, soit :*

- \_ en autorisant à mettre en place des trottoirs à des endroits "où la R.D.7 est très étroite".*
- \_ en autorisant la pose de LAMPADAIRE D'ECLAIRAGE PUBLIC sur domaine privé à des endroits "où la R.D.7 est étroite"*
- \_ en faisant DON de l' AUGE de la FONTAINE (RUE des GARCONS)*
- \_ en faisant DON des PIERRES de TAILLE du FUT de la FONTAINE*
- \_ en PROPOSANT spontanément de TAILLER le FUT et le CHAPEAU de la FONTAINE (même style que la fontaine disparue, d'après photo début 1900)*
- \_ en faisant DON du TILLEUL de la RUE des TILLEULS.*
- \_ en faisant DON des DALLES en GRES pour le dallage du chemin piétonnier (le long du mur de l'EGLISE PROTESTANTE)*

*Merci à tous les habitants d'avoir accepté, malgré-eux, les désagréments d'un chantier de 6 mois.*

*Cordialement,*

*Raymond KISTER*

## Conseil municipal

Nous vous faisons part des principales décisions prises lors des différentes réunions du conseil municipal.

### *Décembre 2006*

- Le Conseil Municipal décide l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles conformément à l'article 26 de la loi du 13 juillet 2006.

### *Janvier 2007*

- Le Conseil Municipal décide du transfert du service d'incendie et de secours de la commune de Weiterswiller vers le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Bas-Rhin.

- Le Conseil Municipal approuve le règlement de collecte de déchets ménagers du SICTOM de la région de Saverne. Celui-ci est consultable en mairie.

### *Février 2007*

- Le Conseil Municipal décide de mettre en place une « zone 30 » sur la RD7 dans la traversée de l'agglomération et d'élargir cette limitation à l'ensemble des rues du village.

- Le Conseil Municipal décide de réglementer le stationnement des véhicules dans la traversée rue Principale en interdisant le stationnement de tous les véhicules sur les trottoirs et sur la chaussée hors des cases prévues à cet effet.

### *Mars 2007*

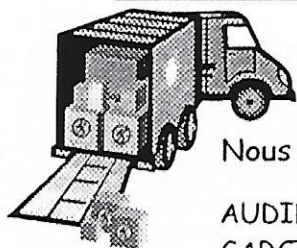
- Le Conseil Municipal vote le budget primitif de la Commune pour 2007 :

	<b>budget primitif</b>
Section de fonctionnement dépenses et recettes	634.634 €
Section d'investissement dépenses et recettes	1.584.646 €

- Le conseil municipal fixe le taux des contributions directes en les maintenant pour l'année 2007 comme suit :

⇒ taxe d'habitation :	10,95 %
⇒ taxe sur le foncier bâti :	16,47 %
⇒ taxe sur le foncier non bâti :	64,14 %

ETAT CIVIL



Nouveaux habitants

Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux nouveaux habitants de la commune :

- AUDINEAU Jean-François au 2, rue des Prés
- GARCIA FERNANDEZ Matias et BLOCH Anne-Marie et leur fille Eva au 3, rue principale
- IRVEN Andrew et Christina et leurs filles Elena et Rebecca au 9, rue des Juifs
- SIGALAS Pierre au 4, rue des Roses
- WINTZ Mickaël et Angélique au 7, route de la Petite Pierre
- CONSTANT Olivier au 1, impasse du mendiant

*Les nouveaux arrivants, il y en a certainement encore, peuvent se faire connaître à la Mairie pour permettre la mise à jour des fichiers concernant la population communale. Nous les en remercions.*



Mariage

05/05/2007 François KLEINHOFFER & Audrey KRENER

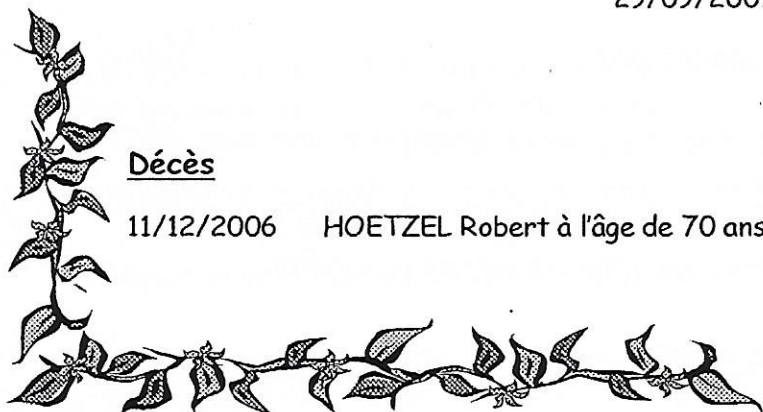
Grands anniversaires (à partir de 80 ans)

14/05/2007	SCHLICK Madeleine	93 ans
16/05/2007	ERBS Fernand	84 ans
18/05/2007	PFISTER Frédéric	84 ans
23/05/2007	VAN HOECKE Albert	91 ans
30/05/2007	LEININGER Marguerite	83 ans
07/06/2007	ADOLFF Sophie	91 ans
13/06/2007	LOSSEL Charlotte	84 ans
12/07/2007	BECK Eve	83 ans
13/07/2007	DURRMEYER Eric	81 ans
14/07/2007	GANSTER Louise	85 ans
25/07/2007	SCARBOLO Guy	82 ans
26/07/2007	KISTER Monique	81 ans
02/08/2007	ROTH Ernest	82 ans
14/08/2007	ERBS Odile	85 ans
26/08/2007	GRAESBECK Line	84 ans
30/08/2007	HELD Angélique	82 ans
07/09/2007	BIEBER Marthe	90 ans
08/09/2007	DORSCHNER Charlotte	81 ans
11/09/2007	KISTER Marguerite	87 ans
29/09/2007	KISTER Louise	87 ans



Décès

11/12/2006 HOETZEL Robert à l'âge de 70 ans



## INFOS LOCALES

### Mairie

#### Horaires d'ouverture au public

Mercredi de 10 à 12 heures  
Vendredi de 16 à 18 heures (avec permanence Maire ou Adjointes)

*Nous vous prions de ne venir que durant les heures d'ouverture au public pour régler vos démarches administratives.*

#### Carte d'identité

A l'approche des vacances, pensez à renouveler votre carte d'identité si celle-ci devait être périmée.

Pour obtenir une nouvelle carte d'identité, faites en la demande à la mairie en vous munissant des documents suivants :

- 2 photos d'identité de bonne qualité
- une copie intégrale de l'Acte de naissance
- un justificatif de domicile (facture électricité, téléphone... avis d'imposition...)

La durée d'attente est actuellement de 3 à 4 semaines.

#### JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

Vous allez avoir 16 ans  
N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile

CETTE DEMARCHE EST OBLIGATOIRE ET VOUS DONNE DES DROITS

Dès vos 16 ans, présentez vous à la mairie de votre domicile muni de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents : Une attestation de recensement vous sera délivrée ; elle est exigée pour passer vos examens et concours et pour effectuer votre journée d'appel de préparation à la Défense.

Cette journée appelée «JAPD» est obligatoire pour les garçons et les filles et vous permettra d'être en règle vis à vis du service national et de vos futures démarches administratives.

Le recensement vous permettra d'être inscrit automatiquement par la mairie sur les listes électorales.

Alors n'attendez pas

Cette démarche sera nécessaire et facilitera votre inscription aux examens scolaires et au permis de conduire.

Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé : présentez vous le plus tôt possible à la mairie pour être régularisé, votre inscription sera prise en compte.

Pour toutes questions vous pouvez contacter :

*Votre mairie*

ou

le Bureau du service national de Strasbourg  
42 rue Lauth - BP1036- 67071 STRASBOURG Cedex  
tel: 03 90 23 37 52 - Fax:03 90 23 37 09  
E-mel: bsn-str@dsn.sga.defense.gouv.fr  
Site internet www.defense.gouv.fr

### Arrêtés municipaux

#### Nuisances sonores

Un arrêté municipal relatif à la lutte contre les bruits de voisinage a été pris le 12 mai 1998 dans le but d'améliorer la qualité des relations de voisinage. Il concerne tous les résidents du village, permanents ou temporaires.

Il stipule notamment à l'article 4 : *les activités de loisirs (bricolage, jardinage) exercées par les particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne devront pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et ne pourront être pratiquées que les jours et horaires suivants :*

*Lundi à vendredi de 7h à 20h*

*Samedi de 7h à 19h*

*A l'exception des jours fériés.*



Sources : CRAMAM / CRES



#### EXTRAIT DE L'ARRETE N°03/2006

interdisant la divagation des chiens et des chats



Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens et chats, tout propriétaire de chiens ou de chats doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.



Nous rappelons également que pour la propreté des rues de notre village, et afin de ne pas transformer les nouveaux trottoirs en « crottoirs », nous invitons les

propriétaires à ramasser les excréments laissés par leurs compagnons à quatre pattes ou de les promener en dehors des zones habitées.

EXTRAIT DE L'ARRETE N°05/2007

portant réglementation sur la vitesse de circulation et le stationnement

Les véhicules circulant dans les deux sens sur la rue principale (RD7) seront tenus de respecter la réglementation de la vitesse dans la traverse de Weiterswiller entre les panneaux délimitant la zone 30.

Les véhicules circulant dans le sens La Petite-Pierre - Bouxwiller sur la rue principale (RD7) seront tenus de céder la priorité aux véhicules venant de Bouxwiller, au niveau des maisons n°10 et 29 de la Rue Principale.

Le stationnement sur les trottoirs et sur chaussée est strictement interdit hors des cases prévues à cet effet.

Il a été décidé également d'élargir la limitation de la vitesse à 30 km/h à toutes les rues du village.



EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE

portant réglementation de l'usage du feu en forêt

Article 1 :

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 février 1997, portant réglementation de l'usage du feu en forêt et de l'incinération des végétaux, sont complétées pour l'ensemble du département du Bas Rhin par les prescriptions du présent arrêté.

Article 2 :

Pour la période allant du 15 mai au 31 octobre 2007, il est interdit à toute personne y compris les propriétaires et leurs ayants droit de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois, des forêts, plantations et reboisements.

Toutefois, les propriétaires et leurs ayants droit, tenus responsables, pourront réaliser des opérations d'incinération de rémanents de coupes, sauf cas particulier des seuls feux de cuisson visé à l'article 3 du présent arrêté, si les conditions suivantes sont intégralement respectées :

- accès dégagé et garanti pour les véhicules de secours aux sites d'incinération et aux points d'eau proches ;
- le responsable de l'opération devra prévenir le Centre Opérationnel Départemental des Services Incendie (CTA/CODIS Tel : 18) le jour même du lieu et de l'heure à laquelle auront lieu les opérations ;
- avoir débarrassé le sol de toute végétation autour du feu, le surveiller en permanence, l'éteindre et sécuriser les abords avant de quitter les lieux ou l'éteindre dès que le vent entraîne un risque potentiel de propagation.

Article 3 :

Les feux destinés exclusivement à la cuisson des aliments des propriétaires, forestiers, bûcherons, ouvriers et entrepreneurs de travaux forestiers doivent avoir fait l'objet d'une autorisation spéciale accordée par les propriétaires ou gestionnaires forestiers. Ils sont allumés sous la responsabilité personnelle des titulaires de l'autorisation qui doivent débarrasser le sol de toute végétation autour du feu, le surveiller en permanence, l'éteindre et sécuriser les abords avant de quitter les lieux ou l'éteindre dès que le vent entraîne un risque potentiel de propagation.

**Article 4 :**

Pendant la période allant du 15 mai au 31 octobre 2007 il est interdit à quiconque de fumer en forêt ainsi que sur les voies publiques ou privées traversant les forêts.

Afin de préserver une qualité de vie acceptable pour chacun, faites prévaloir les règles de bon sens et de sécurité.

**Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)**

La récupération, la valorisation et le recyclage des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ont fait l'objet d'une nouvelle législation européenne transcrite récemment dans le droit français.

La filière DEEE mise en place a démarré le 15 novembre 2006. A compter de cette date, chaque citoyen et chaque organisation doivent se séparer de leurs équipements électriques et électroniques en fin de vie en respectant la législation en vigueur.

Les DEEE se répartissent en 4 flux :

Gros électroménager froid : réfrigérateurs, congélateurs ;

Gros électroménager hors froid : lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, chauffe-eau, cuisinières ;

Petits appareils en mélange : rasoirs électriques, téléphones, sèche-cheveux, ordinateurs, imprimantes, appareils photos... ;

Ecrans : télévisions, écrans plats, moniteurs.

Deux possibilités s'offrent aux consommateurs :

- Apporter les déchets dans les déchèteries du SICTOM adhérentes à la filière.
- Amener les équipements électriques ou électroniques en fin de vie à votre distributeur en échange de l'achat d'équipements équivalents.

Les DEEE ne peuvent plus dorénavant être collectés dans les objets encombrants.

**Déchetterie d'Ingwiller :**

Lundi et samedi de 9h00-12h00 et 13h00-18h00

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h00-18h00

Dans le souci du respect de l'environnement  
ne jetez pas vos déchets dans la nature !



## HANDICAP...IL Y A DU NOUVEAU

Parce qu'il est souvent difficile de vivre au quotidien lorsqu'on est différent, l'Association des Paralysés de France réunit des personnes en situation de handicap, leurs parents, des proches, des professionnels, des bénévoles.

Depuis la mise en place des Maisons Départementales des Personnes Handicapées et l'application des nouvelles lois les concernant, vous avez peut être besoin d'informations, d'aide ou de conseils...

**C'est à cet effet et afin d'être plus proche de vous que nous avons créé un Groupe Relais sur Saverne et sa Région.**

*Pour toute interrogation, question ou suggestion n'hésitez pas à contacter :*

*Marie-Odile au 03 88 91 68 21*

*ou*

*Roland au 03 88 70 32 10*



**RECYCLER LES BOUCHONS  
POUR AIDER LES AUTRES**



**ASSOCIATION BOUCHONS BONHEUR 67**

**VOUS AUSSI PARTICIPEZ !**

*Récoltez des bouchons en plastique pour financer l'acquisition de matériel d'assistance pour les handicapés ou personnes déficientes.*

*En recyclant les bouchons, on préserve les ressources naturelles notamment le pétrole.*

*Nous récoltons également des bouchons en liège, des capsules en métal ainsi que des boîtes de conserves propres, des bouchons et articles (propres) en aluminium, le tout est de les emballer séparément de préférence dans des sacs plastique ou sacs « filet ».*

*(NB : le métal s'aimante au contraire de l'aluminium)*

*Autour de vous les différents points de collecte :*



**A OBERSOULTZBACH**

(référente et responsable de secteur B. CAMPANI 03 88 89 26 47) :  
au hangar communal près de la mairie tous les trimestres le 1<sup>er</sup> samedi du mois à  
17H. (prochaines dates 7 juillet et 6 octobre).

**A NIEDERSOULTZBACH** (référente D. REICHERT 6 rue Principale) :

au préau de l'ancienne mairie, tous les mois, le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 13h30 à 15h.

**A NEUWILLER LES SAVERNE** (référente MC. GOETZMANN 03 88 89 64 44 )

PROJET DE COLLECTE A MENCHHOFFEN SOUS PEU .

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter le site :

[www.bouchonsbonheur67.com](http://www.bouchonsbonheur67.com)

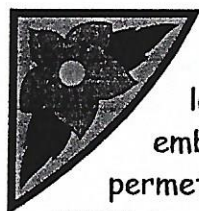


Bibliothèque

Horaires d'ouverture

Les mardis de 20h à 21h, les mercredis pairs de 14h à 15h.  
En juillet et août, la bibliothèque n'ouvrira que les mardis soirs.

FLEURISSEMENT



Avec l'arrivée de la belle saison, nous voulons encourager tous les habitants à poursuivre l'effort des années précédentes pour embellir notre village en fleurissant leur maison. La commune permet, aux habitants qui le souhaitent, de participer au concours 2007 des villes, villages et maisons fleuris. Signalez-vous en Mairie si vous voulez être candidat.



Ecole

M. ARNOLD Gaston fera valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire après 18 années passées à enseigner à l'école élémentaire de Weiterswiller. Il avait pris la succession de M. HAMM Fernand en 1989. Il fera classe pour la dernière fois le mardi 3 juillet 2007.

**BONNE RETRAITE AU DIRECTEUR D'ECOLE !**

## Coucou jusqu'au bout!

Comme nous le savons les Weiterswillerois portent le sobriquet de "coucou". Parmi les nombreuses explications déjà énoncées dans un précédent bulletin municipal figure le fait que le coucou est un oiseau qui pond ses œufs dans le nid d'autrui. Si l'on se réfère aux recherches effectuées par François Schunck (site internet Weiterswiller) notre village aurait été effectivement, de par le passé, une terre d'émigration.

Ainsi, comme la plupart des communes forestières du Bas-Rhin, Weiterswiller a connu une forte émigration entre le milieu du XVIIIème et la fin du XIXème siècle. De 1793 (entrée en vigueur de l'état civil) à 1872, le différentiel « naissances - décès » est positif d'environ 650. En l'absence de tout départ ou arrivée extérieurs, la population aurait donc dû passer pendant cette période de 740 à 1390 habitants. Or l'accroissement constaté n'est que 160 habitants environ. C'est dire l'importance des flux migratoires, dont le solde est négatif de près de 500 individus pour cette période de 80 ans.

L'Amérique surtout, mais aussi la Russie et l'Europe centrale (Banat, Batschka) étaient les nouveaux eldorados de ceux qui, trop pauvres, n'espéraient plus rien sur place. On partait souvent par familles entières, n'emportant généralement que l'argent nécessaire au voyage et à la subsistance.

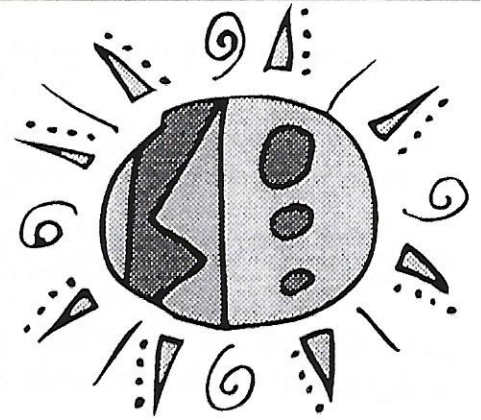
Un des premiers à partir pour l'Amérique fut Jean Georges Gerlinger né en 1740 à Weiterswiller, arrivé en 1763 à Philadelphie où il se maria et mourut.

1816 et 1817 furent en Alsace des années d'importante émigration dont les causes principales étaient les mauvaises récoltes et l'occupation du territoire par les coalisés après la chute de Napoléon. Cependant les départs de Weiterswiller furent peu nombreux.

En 1838, comme tous ses collègues du canton de La Petite Pierre, le maire de Weiterswiller Bernard Bauer dressa une liste des émigrés vers l'Amérique pour la décennie précédente. Cette liste recense 98 émigrants !

## **CANICULE SANTE EN DANGER**

Préservez votre santé et aidez les personnes fragiles qui vous entourent.



### **Comment affronter la canicule ?**

#### **Protégez-vous de la chaleur.**

- Evitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (entre 12h et 16h) et plus encore les activités physiques : sports, jardinage, bricolage...
- Si vous devez sortir, portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples. Emportez avec vous une bouteille d'eau.
- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.

#### **Rafraîchissez-vous.**

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
- Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez deux à trois heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés ou frais : cinémas, musées, supermarchés... à proximité de votre domicile.
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse ou d'un gant de toilette.

#### **Buvez et continuez à manger.**

- Buvez fréquemment et abondamment, même si vous n'avez pas soif : eau, jus de fruit... (au moins 1,5 litre par jour).
- Ne consommez pas d'alcool
- Mangez comme d'habitude au besoin en fractionnant les repas, de préférence des fruits et des légumes (sauf en cas de diarrhée).

#### **Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien.**

↳ Surtout si vous prenez des médicaments ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

#### **N'hésitez pas à aider et à vous faire aider.**

- Demandez de l'aide à un parent, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes, de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.

### Que risque-t-on quand il fait très chaud ?

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme. On risque une déshydratation, l'aggravation d'une maladie chronique ou un coup de chaleur.

Certains symptômes doivent vous alerter :

- Des crampes musculaires au niveau des bras, des jambes, du ventre...
- Plus grave, un épuisement peut se traduire par des étourdissements, une faiblesse, une insomnie inhabituelle.

**Il faut cesser toute activité pendant plusieurs heures, se rafraîchir et se reposer dans un endroit frais, boire de l'eau, des jus de fruit...**

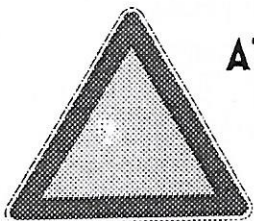
*Consultez un médecin si ces symptômes s'aggravent ou durent.*

### Un risque grave : le coup de chaleur.

Il peut survenir lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement. Il se repère par :

- une agressivité inhabituelle
- une peau chaude, rouge et sèche
- des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense
- une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Les sportifs, les travailleurs manuels exposés à la chaleur, les nourrissons, les personnes âgées, les personnes atteintes d'un handicap ou d'une maladie chronique sont particulièrement sensibles aux coups de chaleur.



**ATTENTION ! Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort.**

**15**

Appelez immédiatement les secours en composant le 15.  
En attendant, transportez la personne dans un endroit frais, faites-la boire, enlevez ses vêtements, aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides et faites des courants d'air.

(Source : Ministère de la Santé et de la Protection sociale, Ministère délégué aux Personnes âgées, Institut de Veille Sanitaire, Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé)

Calendrier des manifestations 2007 à venir

*Samedi 26, dimanche 27 et lundi 28 mai* : KUCKUCK'S MESSI par le Groupement Sportif et Culturel

*Mardi 23 juin* : Fête de la musique par la MJC à la salle polyvalente

*Dimanche 25 juin* : Tournoi sixte de football par l'Association Sportive Weiterswiller

*Dimanche 8 juillet* : Fête des Sapeurs-Pompiers et Feu d'artifice

*13, 14, 15, 20, 21 et 22 juillet*

*Spectacle Nuits d'Été de Weiterswiller par la MJC*

*Samedi 4 & dimanche 5 août* : Tournoi de basket par le Basket-Club St Michel

*Mardi 15 août* : 18<sup>ème</sup> marche populaire IVV par l'Association Sportive Weiterswiller

*Dimanche 26 août* : Brocante par l'Association des Amis de l'Orgue Rohrer

*Dimanche 6 octobre* : Soirée Couscous par l'Association Sportive Weiterswiller

*Samedi 24 novembre* : Fête de la Sainte Barbe par les Sapeurs-Pompiers

*Dimanche 2 décembre* : Marché de Noël par la MJC et Les Amis de l'Orgue Rohrer

*Samedi 15 décembre* : Fête de Noël des Aînés par la municipalité



**MJC WEITERSWILLER**

VOUS INVITE A LA



Cette fête n'a rien à voir avec le traditionnel « Musickfescht », où ne sont conviés sur scène que les harmonies municipales et autres artistes. C'est pourquoi, j'invite toute la population de notre village à participer musicalement à cette fête. Toutes les propositions seront les bienvenues. Ce sera notre « **FAITES DE LA MUSIQUE** ». Pour les autres, venez écouter et apprécier !

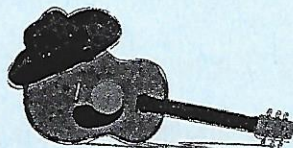


le samedi 23 juin 2007  
à 19h à la salle polyvalente



**Toute la population est conviée à partager cette soirée musicale.**

Musicalement vôtre, Freddy SCHERER



**BUFFET - BUVETTE**

L'Association des Amis de l'Orgue Rohrer  
et de l'Eglise Saint-Michel de Weiterswiller

vous invite à tenir **un stand**

le **dimanche 26 août 2007**

au

**MARCHE AUX PUCES**

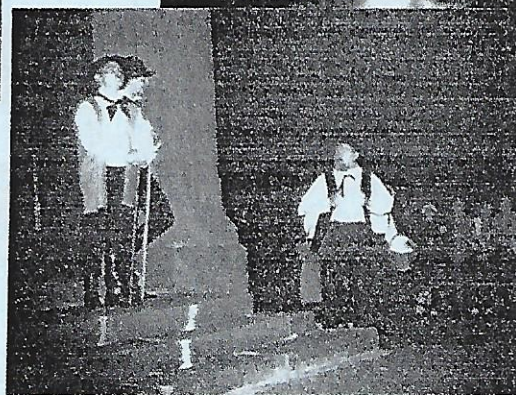
de **WEITERSWILLER**

Information auprès de  
**Mme WEINLING Françoise**  
Tél. 03.88.89.25.52



## Numéros utiles

Pompiers .....	18
Gendarmerie La Petite Pierre de 8h à 19h...	03.88.70.45.16
Gendarmerie (urgences ou de 19h à 8h).....	17
SAMU .....	15
Centre Anti-poisons .....	03.88.37.37.37
SOS Mains .....	03.88.67.44.01
Assistante Sociale .....	03.88.70.45.04
Mairie .....	03.88.89.47.50
Salle polyvalente .....	03.88.89.26.36
Location salle polyvalente et salle de Gym	
M. ENGEL Jacky.....	03.88.89.69.81
Location MJC	
M. BIEBER Robert .....	03.88.89.20.79
Chef de corps des sapeurs-pompiers	
(M. WOELTZ Michel) .....	03.88.89.54.67



Directeur de publication : Raymond KISTER

Comité de rédaction :

Jean-Pierre HAMM / Christophe MAGNUS / Thierry WEINLING / Daniel WEISS

Imprimé par nos soins.

Dépôt légal et numéro ISSN en cours.